

SEANCE DU 4 JANVIER 2017

DÉCISION N° 2017 / 3 / GPMD / 2

PROJET DE CREATION DE NOUVEAUX BASSINS PORTUAIRES « CAP 2020 »
PAR LE GRAND PORT MARITIME DE DUNKERQUE (59)

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants, notamment l'article L121-8,
- vu le courrier du Président du Directoire du Grand Port Maritime de Dunkerque du 28 octobre 2016 et le dossier annexé,
- vu la décision n°2016/37/GPMD/1 du 7 décembre 2016 décidant de l'organisation d'un débat public,

après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article unique :

Monsieur Jacques ARCHIMBAUD est désigné comme président de la commission particulière chargée de l'animation du débat public sur le projet de création de nouveaux bassins portuaires "Cap 2020" porté par le Grand Port Maritime de Dunkerque.

Le Président



Christian LEYRIT